



RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 1063-2018

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS SUR LES RUES DE MONTCALM ET DE STANSTEAD, LA RÉHABILITATION DE LA RÉSERVE D'EAU NUMÉRO 1 DE L'USINE DE FILTRATION ET L'ANALYSE PRÉPARATOIRE POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas en mains les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces travaux et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2018;

IL EST, PAR CE RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ, SUJET À TOUTES LES APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Conseil est autorisé à effectuer ou faire effectuer divers travaux lesquels sont identifiés aux annexes suivantes :

(A) RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS – RUE DE MONTCALM ET DE STANSTEAD

(B) RÉHABILITATION DE LA RÉSERVE D'EAU NUMÉRO 1 DE L'USINE DE FILTRATION

(C) ÉTUDE ET ANALYSE PRÉPARATOIRE POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Le tout, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées et approuvées par monsieur Steve Médou, ing., en date du 2 mai 2018, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B » et « C ».

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 220 000 \$ pour les fins du présent règlement, laquelle somme est répartie de la façon suivante :



Règlements de la Ville de Bromont

Description	Terme de 10 ans	Terme de 20 ans	Total
(A) RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOÜTS – RUE DE MONTCALM ET STANSTEAD :		950 000 \$	950 000 \$
(B) RÉHABILITATION DE LA RÉSERVE D'EAU NUMÉRO 1 DE L'USINE DE FILTRATION :		220 000 \$	220 000 \$
(C) ANALYSE PRÉPARATOIRE POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :	50 000 \$		50 000 \$
TOTAL (incluant les frais, les taxes et les imprévus)	50 000 \$	1 170 000 \$	1 220 000 \$

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 50 000 \$ sur une période de 10 ans et un montant de 1 170 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable raccordé au système d'aqueduc situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit en annexe « D », laquelle annexe est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ou tout autre immeuble pouvant être raccordé au système d'aqueduc suite à l'adoption du présent règlement, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable raccordé par le service d'aqueduc de la ville.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités équivalentes attribuées, selon ce qui suit, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité équivalente.

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités équivalentes de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation.

Les unités équivalentes de l'ensemble des immeubles imposables situées à l'intérieur du bassin de taxation sont calculées de la façon suivante :

A) Usage résidentiel

Pour chaque logement occupé ou destiné à être occupé, unité d'habitation indiquée comme telle au rôle d'évaluation en vigueur desservi par le réseau d'aqueduc municipal : **1 unité équivalente**

Usage commercial

Règlements de la Ville de Bromont



Pour chaque commerce, bureau d'affaires ou entreprise indiqué comme tel au rôle d'évaluation en vigueur desservi par le réseau d'aqueduc municipal : **1 unité équivalente**

Terrains vagues desservies

Pour chaque terrain vacant desservi : **1 unité équivalente**

B) Usage commercial et industriel avec compteur d'eau

Dans le cas des immeubles commerciaux et industriels qui sont desservis et pour lequel la consommation d'eau est calculée à l'aide d'un compteur d'eau ou pour lequel un compteur calcule le volume d'eaux usées traités, la consommation de l'année précédente sera utilisée pour le calcul du nombre d'unités équivalentes.

Pour les commerces et industries chargés au compteur pour l'eau potable :

Nombre de mètres cubes d'eau consommée dans l'année précédente multiplié par le facteur **0.00265** est égal au nombre d'unité équivalente

Pour les industries chargées au volume pour les eaux usées :

Nombre de mètres cubes d'eaux usées traités dans l'année précédente multiplié par le facteur **0.00363** est égal au nombre d'unité équivalente

C) Autres immeubles

Pour chaque sortie d'aqueduc pouvant relier une roulotte au réseau d'aqueduc municipal : **0,5 unité équivalente**

Pour chaque commerce, bureau d'affaires ou entreprise non pourvu d'un compteur situé dans la même bâtisse que la résidence privée : **0,5 unité équivalente**.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le




Règlements de la Ville de Bromont

versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.


ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Annexes A, B, C, D



LOUIS-VILLENEUVE, MAIRE



CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE A

Réfection des rues Montcalm et Stanstead (Eau potable)

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1.0	Eau potable -rue Montcalm				
1.1	Désaffectation de la conduite d'eau potable existante	1	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.2	Alimentation temporaire en eau potable	1	forfaitaire	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1.4	Conduite d'eau potable 150 mm Ø PVC DR-18	650	m.lin.	185,00 \$	120 250,00 \$
1.5	Vanne d'eau potable 150 mm Ø	4	unité	1 800,00 \$	7 200,00 \$
1.7	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	5	unité	7 000,00 \$	35 000,00 \$
1.8	Branchement d'eau potable, 19 mm de diam.	30	unité	800,00 \$	24 000,00 \$
1.10	Supplément pour branchement en tranchée séparée	1	unité	800,00 \$	800,00 \$
1.11	Raccordement à l'existant	1	unité	2 800,00 \$	2 800,00 \$
1.12	Nettoyage, désinfection et essais	650	m.lin.	5,00 \$	3 250,00 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 :				218 300,00 \$
2.0	Eau potable - rue Standstead				
2.1	Enlèvement de la conduite d'eau potable existante	1,00	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.2	Alimentation temporaire en eau potable	1,00	forfaitaire	26 500,00 \$	26 500,00 \$
2.3	Conduite d'eau potable 150 mm Ø PVC DR-18	530	m.lin.	185,00 \$	98 050,00 \$
2.4	Vanne d'eau potable 150 mm Ø	4	unité	1 800,00 \$	7 200,00 \$
2.5	Branchement d'eau potable, 19 mm de diam.	20	unité	800,00 \$	16 000,00 \$
2.6	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	4	unité	7 000,00 \$	28 000,00 \$
2.7	Supplément pour branchement en tranchée séparée	1	unité	800,00 \$	800,00 \$
2.8	Nettoyage, désinfection et essais	530	m.lin.	5,00 \$	2 650,00 \$
	SOUS-TOTAL 2.0 :				184 200,00 \$
3.0	Frais incident (plan, surveillance et laboratoire)				20 000,00 \$
	Sous-total (Montcalm et Stanstead):				422 500,00 \$
4.0	Imprévu (10%)				44 222,23 \$
					466 722,23 \$
			TPS	0,05 \$	23 336,11 \$
			TVQ	0,10 \$	46 555,54 \$
					536 613,88 \$
			Rist. TPS	1,00 \$	-23 336,11 \$
			Rist. TVQ	0,50 \$	-23 277,77 \$
					490 000,00 \$
				Montant taxe nette :	490 000,00 \$
				Total :	490 000,00 \$

Date : 2 mai 2018


Steve Médou, ingénieur
Directeur des services techniques



Règlements de la Ville de Bromont

ANNEXE A

Réfection des rues Montcalm et Stanstead (Égout sanitaire)

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1.0	Égout sanitaire - rue Montcalm				
1.1	Désaffectation du réseau d'égout existant	1	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.2	Conduite d'égout sanitaire 300 mm Ø PVC DR-35	650	m.lin.	180,00 \$	117 000,00 \$
1.3	Regard d'égout 1200 mm Ø	12	unité	5 000,00 \$	60 000,00 \$
1.4	Branchement sanitaire 150 mm Ø PVC DR-28	30	unité	1 000,00 \$	30 000,00 \$
1.5	Raccordement à l'existant	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1.6	Nettoyage, essai d'étanchéité, essais et inspection TV	650	m.lin.	10,00 \$	6 500,00 \$
1.7	Nettoyage, essai d'étanchéité, essai d'ovalisation (7,5%)	650	m.lin.	6,00 \$	3 900,00 \$
	SOUS-TOTAL 2.0 :				224 900,00 \$
2.0	Égout sanitaire - rue Stanstead				
2.1	Enlèvement ou désaffectation de la conduite d'égout existant	1,0	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.2	Conduite d'égout sanitaire 250 mm Ø PVC DR-35	375	m.lin.	210,00 \$	78 750,00 \$
2.3	Regard d'égout 1200 mm Ø	8	unité	5 500,00 \$	44 000,00 \$
2.4	Branchement sanitaire 150 mm Ø PVC DR-28	20	unité	1 000,00 \$	20 000,00 \$
2.5	Nettoyage, essai d'étanchéité, essais et inspection TV	375	m.lin.	10,00 \$	3 750,00 \$
2.6	Nettoyage, essai d'étanchéité, essai d'ovalisation (7,5%)	375	m.lin.	6,00 \$	2 250,00 \$
	SOUS-TOTAL: 2.0				153 750,00 \$
3.0	Frais incident (plan, surveillance et laboratoire)				20 000,00 \$
	Sous-total égout sanitaire (Montcalm et Stanstead)				398 650,00 \$
4.0	Imprévu (10%)				39 497,40 \$
					438 147,40 \$
			TPS	0,05 \$	21 907,37 \$
			TVQ	0,10 \$	43 705,20 \$
					503 759,97 \$
			Rist. TPS	1,00 \$	-21 907,37 \$
			Rist. TVQ	0,50 \$	-21 852,60 \$
					460 000,00 \$
			Montant taxe nette :		460 000,00 \$
			Total :		460 000,00 \$

Date : 2 mai 2018

Steve Médou, ingénieur
Directeur des services techniques

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE A

Réfection des rues Montcalm et Stanstead (Voirie)

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1.0	Drainage - rue Montcalm				
1.1	Fossé à reprofiler	400	m.lin.	17,00 \$	6 800,00 \$
1.2	Conduite pluviale de 375 mm Ø PEHD	100	m.lin.	190,00 \$	19 000,00 \$
1.3	Conduite pluviale de 450 mm Ø PEHD	100	m.lin.	200,00 \$	20 000,00 \$
1.4	Conduite pluviale de 300 mm Ø PEHD	100	m.lin.	180,00 \$	18 000,00 \$
1.5	Puisard hors chaussée en PE-HD, diamètre de 450 mm	20	unité	1 000,00 \$	20 000,00 \$
1.6	Enrochement avec de la pierre de carrière	50	m.ca.	850,00 \$	32 500,00 \$
1.7	Raccordement à l'existant	2	unité	1 100,00 \$	2 200,00 \$
1.8	Drain de fondation de 150 mm de diamètre R-300	500	m.lin.	30,00 \$	15 000,00 \$
1.9	Aménagement d'extrémité de ponceau	20	unité	540,00 \$	10 800,00 \$
1.10	Raccordement de drain existant	10	unité	150,00 \$	1 500,00 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 :				145 800,00 \$
2.0	Drainage - rue Stanstead				
2.1	Fossé à reprofiler	400	m.lin.	17,00 \$	6 800,00 \$
2.2	Enlèvement des conduites pluviales existantes	1,0	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.3	Conduite pluviale de 450 mm Ø PEHD	100	m.lin.	200,00 \$	20 000,00 \$
2.4	Regard-puisard hors chaussée PE-HD, dia de 450 mm	4	unité	1 000,00 \$	4 000,00 \$
2.5	Aménagement d'extrémité de ponceau	20	unité	540,00 \$	10 800,00 \$
2.6	Raccordement d'un drain existant (en provision)	2	unité	1 100,00 \$	2 200,00 \$
2.7	Drain de fondation de 150 mm de diamètre R-300	500	m.lin.	30,00 \$	15 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 2.0 :				63 800,00 \$
3.0	Voirie - rue Montcalm				
3.1	Pulvérisation du pavage et 250mm de la fondation	650	m.lin.	15,00 \$	9 750,00 \$
3.2	Terrassement et préparation de l'infrastructure	1	forfaitaire	20 000,00 \$	20 000,00 \$
3.3	Sur-excavation sous l'infrastructure et emprunt classe B	200	m.cu.	40,00 \$	8 000,00 \$
3.4	Membrane géotextile de type géoroute ou équivalent	6000	m.ca.	2,00 \$	12 000,00 \$
3.5	Sous-fondation MG 112 (300 mm)	6000	m.ca.	14,00 \$	84 000,00 \$
3.6	Fondation supérieure MG 20 (150 mm)	6000	m.ca.	6,00 \$	36 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 3.0 :				189 750,00 \$
4.0	Voirie - rue Stanstead				
4.1	Pulvérisation du pavage et 250mm de la fondation	550	m.lin.	20,00 \$	11 000,00 \$
4.2	Terrassement et préparation de l'infrastructure	1,00	forfaitaire	25 000,00 \$	25 000,00 \$
4.3	Sur-excavation sous l'infrastructure et emprunt classe B	200	m.cu.	40,00 \$	8 000,00 \$
4.4	Membrane géotextile de type II	4000	m.ca.	2,00 \$	8 000,00 \$
4.5	Sous-fondation MG 112 (300 mm)	4000	m.ca.	14,00 \$	56 000,00 \$
4.6	Fondation supérieure MG 20 (150 mm)	4000	m.ca.	6,00 \$	24 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 4.0 :				132 000,00 \$
5.0	Travaux de pavage - rue Montcalm				
5.1	Couche de base, 70 mm de ESG-14	5000	m.ca.	14,00 \$	70 000,00 \$
5.2	Couche de surface, 40 mm de ESG-10, 2015	5000	m.ca.	10,00 \$	50 000,00 \$
5.3	Rechargement d'accotements 100 mm d'épaisseur	600	m.ca.	15,00 \$	9 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 5.0 :				129 000,00 \$
6.0	Travaux de pavage - rue Stanstead				
6.1	Couche de base, 60 mm de ESG-14	3500	m.ca.	14,00 \$	49 000,00 \$
6.2	Couche de surface, 40 mm de ESG-10, 2018	3500	m.ca.	10,00 \$	35 000,00 \$
6.3	Rechargement d'accotements 100 mm d'épaisseur	600	m.ca.	15,00 \$	9 000,00 \$
6.4	marquage de la chaussée	1	forfaitaire	500,00 \$	500,00 \$
	SOUS-TOTAL 6.0 :				93 500,00 \$

Date : 2 mai 2018

Steve Médou, ingénieur
Directeur des services techniques



Règlements de la Ville de Bromont

ANNEXE A

7.0	Réfection et travaux divers - rue Montcalm					
7.1	Réfection d'entrée privée en pavage	400	m.ca.	80,00 \$	32 000,00 \$	
7.2	Réfection d'entrée privée en gravier, 300 mm d'ép.	500	m.ca.	30,00 \$	15 000,00 \$	
7.3	Engazonnement par plaques, incluant terre végétale	4000	m.ca.	12,00 \$	48 000,00 \$	
7.4	Ensemencement hydraulique type H-1	4000	m.ca.	6,00 \$	24 000,00 \$	
7.5	Réfection du site des travaux	1	forfaitaire	25 000,00 \$	25 000,00 \$	
7.6	Marquage de chaussée	1	forfaitaire	1 000,00 \$	1 000,00 \$	
7.7	Isolant de type HI-60	60	m.ca.	20,00 \$	1 200,00 \$	
7.8	Signalisation routière et contrôle de la circulation	1	forfaitaire	2 000,00 \$	2 000,00 \$	
7.9	Relevé d'arpentage	1	forfaitaire	1 500,00 \$	1 500,00 \$	
7.10	Inspection des lieux par vidéo	1	forfaitaire	600,00 \$	600,00 \$	
7.11	Excavation 1 ^{ère} classe	500	m ²	60,00 \$	30 000,00 \$	
7.12	Ensemencement hydraulique type H-3	1800	m ²	5,00 \$	9 000,00 \$	
	SOUS-TOTAL 7.0 :				189 300,00 \$	
8.0	Réfection et travaux divers - rue Stanstead					
8.1	Réfection d'entrée privée en pavage	400	m.ca.	80,00 \$	32 000,00 \$	
8.2	Réfection d'entrée privée en gravier, 300 mm d'ép.	500	m.ca.	30,00 \$	15 000,00 \$	
8.3	Engazonnement par plaques, incluant terre végétale	4000	m.ca.	12,00 \$	48 000,00 \$	
8.4	Ensemencement hydraulique type H-1	4000	m.ca.	6,00 \$	24 000,00 \$	
8.5	Réfection du site des travaux	1	forfaitaire	20 000,00 \$	20 000,00 \$	
8.6	Signalisation routière et contrôle de la circulation	1	forfaitaire	2 000,00 \$	2 000,00 \$	
8.7	Relevé d'arpentage	1	forfaitaire	1 000,00 \$	1 000,00 \$	
8.8	Inspection des lieux par vidéo	1	forfaitaire	750,00 \$	750,00 \$	
8.9	Excavation 1 ^{ère} classe	50	m ²	75,00 \$	3 750,00 \$	
8.10	Isolant de type HI-60	200	m.ca.	25,00 \$	5 000,00 \$	
8.11	Mesures de protection environnementales	1	forfaitaire	500,00 \$	500,00 \$	
	SOUS-TOTAL 8.0 :				152 000,00 \$	
	Sous-total (Montcalm et Stanstead):				1 075 150,00 \$	
9.0	Imprévu (10%)				107 515,00 \$	
10.0	Frais incident (plan, surveillance et laboratoire)				40 000,00 \$	
					1 222 665 00 \$	
			TPS	0,05 \$	61 133,25 \$	
			TVQ	0,10 \$	121 960,83 \$	
					1 405 759,08 \$	
			Rist. TPS	1,00 \$	-61 133,25 \$	
			Rist. TVQ	0,50 \$	-60 980,42 \$	
					1 283 645,42 \$	
				Montant taxe nette :	1 283 645,42 \$	
				Plus : arrondissement du montant	-3 645,42 \$	
				Total :	1 280 000,00 \$	

Date : 2 mai 2018


 Steve Médou, ingénieur
 Directeur des services techniques

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE B

Travaux de réhabilitation de la réserve no.1 de la CTE

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
Travaux de réhabilitation de la réserve no.1					
1.1	Démolition de béton, nettoyage des armatures et béton projeté	1	forfait	135 000,00 \$	135 000,00 \$
1.2	Remplacement de sections de barres d'armature	1	forfait	12 000,00 \$	12 000,00 \$
1.3	Démantèlement de l'ancienne conduite de distribution	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.4	Travaux sur vanne d'isolement	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1.5	Travaux d'étanchéisation du plafond/plancher	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,6	Frais incident (plan, surveillance et laboratoire)	1	forfait	18 000,00 \$	18 000,00 \$
Sous-total:					190 000,00 \$
2.1	Imprévu (10%)				19 548,76 \$
					209 548,76 \$
				TPS 5%	10 477,44 \$
				TVQ 9,975%	20 902,49 \$
					240 928,69 \$
				Rist. TPS 100,00%	-10 477,44 \$
				Rist. TVQ 50,00%	-10 451,24 \$
					Montant taxe nette : 220 000,00 \$
Total :					220 000,00 \$

Les Éditions Juridiques F.D., Farnham (Québec) - www.idemigne.com - 1-800-363-9251 - No. F030

Date : 2 mai 2018


 Steve Médou, ingénieur
 Directeur des services techniques



Règlements de la Ville de Bromont

ANNEXE C

Activités préparatoires pour réfection d'infrastructures 2019

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1.1	Obtention des permis, autorisations et certificats requis	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.2	Relevés topographiques	1	forfait	8 000,00 \$	8 000,00 \$
1.3	Études géotechniques, incluant analyses chimiques	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1.4	Études hydrauliques	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.5	Rapport de conception, plans et devis préliminaires et estimation des coûts	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.6	Plans et devis définitifs	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.7	Préparation de demandes d'aide financières	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.8	Analyse des soumissions	1	forfait	275,00 \$	275,00 \$
1.9	Préparation du mandat de contrôle qualitatif des matériaux	1	forfait	2 349,72 \$	2 349,72 \$
	Sous-total:				47 624,72 \$
					47 624,72 \$
			TPS	5%	2 381,24 \$
			TVQ	9,975%	4 750,57 \$
					54 756,52 \$
			Rist. TPS	100,00%	-2 381,24 \$
			Rist. TVQ	50,00%	-2 375,28 \$
				Montant taxe nette :	50 000,00 \$
				Total :	50 000,00 \$

Date : 2 mai 2018


 Steve Médou, ingénieur
 Directeur des services techniques

